

PARQUET DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE NANTES

Le 07 JUIN 2013

D8535
(14p)

Le Procureur de la République

à

Quai François Mitterrand
44921 NANTES Cedex 9
Tel : 02 51 17 97 87
Fax : 02 51 17 98 37

Tribunal de Grande Instance
Cabinet d'Instruction
4 bd du Palais
75055 PARIS RP

Service ETAT CIVIL

Ma référence : **Dossier N°1994/EC/3159/DB**
Rédacteur : D.BUENO
(à rappeler impérativement)

COURRIER ARRIVÉ

Le

07 JUIN 2013

au cabinet d'instruction

N° Parquet : 9729523030
N° Instruction : 272/00/13 – 1341
Procédure criminelle
Cabinet de M. TREVIDIC et N. ROUX

Je fais suite à votre demande en date du 25 mars 2012 s'agissant des documents ayant permis la rectification des actes de décès de M. Alain DIDOT et de son épouse Gilda LANA.

Vous trouverez en annexe les copies conformes des pièces sollicitées, en vous priant de nous excuser pour la tardiveté de notre réponse, ce dossier étant archivé dans un local situé hors ressort du tribunal de grande instance de Nantes.

/LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
L. FICHOT, Procureur Adjoint



D8535/2

N° 39
Acte de décès
de
Alain DIDOT

AY 07170



Le six avril mil neuf cent quatre vingt quatorze, est décédé à Kigali (Rwanda), ---
Alain DIDOT, né à Joef (Meurthe-et-Moselle), sous officier de gendarmerie, époux de
Gilda LAMA, décédée. Dressé, en raison de la fermeture de notre représentation ----
diplomatique à Kigali (Rwanda), le 13 avril 1994 à 17 heures, sur la déclaration de
Danielle GÉRAUD, 43 ans, secrétaire, domiciliée à Bangui (République Centrafricaine)
qui, lecture faite et invitée à lire l'acte a signé avec Nous, George Vessière, ---
Consul Général de France à Bangui, Officier de l'État civil ----

Georges Vessière

G. Vessière

"Rectifié par décision de M. le Procureur de la République près le
Tribunal de grande instance de Nantes n° 3159 E 94 en
date du 31 mai 1994 en ce sens que l'intéressé est décédé le
huit avril mil neuf cent quatre vingt quatorze, vers seize heures."
Nantes le 04 juillet 1994. L'Officier d'Etat-Civil,

Rectifié par décision de Monsieur le Procureur de la République près
le Tribunal de grande Instance de Nantes n° 3159 E 94 du
05 juillet 1994 en ce sens que l'intéressé a pour second
prénom Alex, il est né le 09 décembre 1948, ses père et mère
s'appellent respectivement Albert DIDOT et Marguerite Thérèse
BONIFACI, son épouse se nomme LANA. Nantes le 20 juillet 1994
L'Officier d'Etat-Civil,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

NANTES, le 20 JUIL. 1994

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL

Paulé DAGORNE



pour copie certifiée conforme

Le greffier



D 8535/3

N° 40
Acte de décès
de
Gilda LANA
désormais LANA

AY 07171



Le six avril mil neuf cent quatre vingt quatorze, est décédée à Kigali (Rwanda), ---
Gilda LANA, née à Calascibetta (Italie), le 14 avril 1948, sans profession, épouse ---
de Alain DIDOT, décédé. Dressé, en raison de la fermeture de notre représentation ---
diplomatique à Kigali (Rwanda), le 13 avril 1994 à 17 heures, sur la déclaration de
Danielle GÉRAUD, 43 ans, secrétaire, domiciliée à Bangui (République Centrafricaine)
qui, lecture faite et invitée à lire l'acte a signé avec Nous, George Vessière, ---
Consul Général de France à Bangui, Officier de l'état civil -----

Opérand
G. Vessière

Rectifié par décision de Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de grande instance de Nantes n° 3159 E 94
en date du 05 juillet 1994 en ce sens que l'intéressée se nomme
LANA, ses père et mère s'appellent respectivement Angelo LANA
et Laura Carmela MARCHIAFAVA, elle est décédée le 08 avril
1994 vers 16 heures, son époux a pour second prénom Alex.
Nantes le 20 juillet 1994. L'Officier d'Etat Civil.

Dag

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
NANTES, LE 20 JUIL. 1994
L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL
Paule DAGORNE



Dag

pour copie certifiée conforme
Le greffier *[Signature]*

TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
de NANTES

PARQUET
DU
PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

ÉTAT CIVIL

N° 3153 E 34

V/REF. n°

NANTES, le 31 MAI 1994
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

à

D 8535/4

Monsieur le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ÉTAT CIVIL — Boulevard Louis-Barthou
44035 NANTES - Cedex

OBJET : Rectification d'état civil

En application de l'article 99 du Code civil, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rectifier et compléter l'acte de *décès*.

de *Alain Digot*
dressé, transcrit le *13 Août 1934*

sur les registres consulaires de *Banjul*
en portant en marge la mention suivante :

« Rectifié par décision de M. le Procureur de la République près le tribunal
de grande instance de NANTES n° *3153 E 34*

en date du **31 MAI 1994**

en ce sens que : *le cinquième est devenu le huit août
mil neuf-cent-quatre-vingt-quatorze, vers seize
heures.*

Je vous serais obligé de vouloir bien me tenir informé de l'exécution de la présente dont vous me ferez retour en m'adressant une copie intégrale de l'acte portant la mention rectificative.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

pour copie certifiée conforme

Le greffier



CONFIDENTIEL

Personnel Sous-Officiers

pour copie certifiée conforme

Le greffier

B

SG

GENDARMERIE NATIONALE

CENTRE ADMINISTRATIF DE LA
GENDARMERIE NATIONALE
Etat-major - Bureau des personnels/effectifs

Le 16 mai 1994

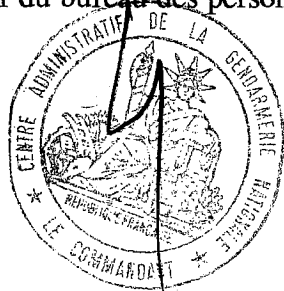
D 8535/5

N° 765/4.EM/BP/EFF

Rue de la Guignière
B.P. 201 - 36300 LE BLANC
Tél. : 54 28 18 47

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NANTES
18 MAI 1994
SERVICE COURRIER

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>OBJET : Demande de rectification de date de décès.</p> <p>. Certificat de décès . Certificat de genre de mort</p> <p>concernant les adjudants-chefs :</p> <p>. DIDOT, Alain . MAIER, René du détachement militaire d'assistance technique "gendarmérie" du <u>RWANDA</u></p> <p>DESTINATAIRE :</p> <p>. Monsieur le Procureur de la république près le tribunal de grande instance service état civil place aristide Briand <u>44035 NANTES CEDEX</u></p>	<p>2 2</p>	<p>REFERENCE :</p> <p>. Correspondance n° 741/4.EM/BP/EFF CAGN en date du 09 mai 1994.</p> <p>TRANSMIS</p> <p>"pour attributions".</p> <p>En complément de la correspondance citée en référence.</p> <p>Le lieutenant-colonel DUBOIS commandant par intérim le Centre administratif de la gendarmerie nationale par ordre, le chef d'escadron MILLORD chef du bureau des personnels.</p> 

CONFIDENTIEL

Personnel Sous-Officiers

D8535/6

COMMANDEMENT DES ELEMENTS FRANCAIS
D'ASSISTANCE OPERATIONNELLE
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BANGUI, le 13 Avril 1994


CERTIFICAT DE DECES:

Je, soussigné Médecin en Chef THOMAS Michel, Docteur en Médecine, Médecin-Chef des EFAO BANGUI, certifie avoir constaté ce jour, le décès de MAIER Jean survenu le 08 Avril 1994, à KIGALI (RWANDA).

La mort réelle et constante est d'origine accidentelle et traumatique.

Fait à BANGUI, le 13 Avril 1994

~~Médecin en Chef THOMAS M.
Médecin-Chef. des E.F.A.O.~~

pour copie certifiée conforme
Le greffier 

BANGUI, le 13 Avril 1994

D 8535/7

CERTIFICAT DE DECES:

Je, soussigné Médecin en Chef THOMAS Michel, Docteur en Médecine, Médecin-Chef des EFAO BANGUI, certifie avoir constaté ce jour, le décès de DIDOT Alain survenu le 08 Avril 1994, à KIGALI (RWANDA).

La mort réelle et constante est d'origine accidentelle et traumatique.

Fait à BANGUI, le 13 Avril 1994

~~Médecin en Chef THOMAS M.
Médecin-Chef des E.A.O.~~

pour copie certifiée conforme

Le greffier



BANGUI, le 13 Avril 1994

D 8535/8


CERTIFICAT DU GENRE DE MORT:

Je, soussigné, Médecin en Chef THOMAS Michel, Docteur en Médecine,
Médecin-Chef des EFAO, certifie avoir constaté ce jour le décès de DIDOT Alain,
, survenu le 08 Avril 1994 vers 21 Heures à KIGALI (RWANDA).

La mort, réelle et constante est d'origine accidentelle. La cause du décès est le fait
de projectiles d'arme à feu, qui ont entraîné une mort immédiate.

Fait à BANGUI, le 13 Avril 1994

~~Médecin en Chef THOMAS M.
Médecin-Chef des E.F.A.O.~~

pour copie certifiée conforme
Le greffier 

D8535/9

COMMANDEMENT DES ELEMENTS FRANCAIS
D'ASSISTANCE OPERATIONNELLE
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BANGUI, le 13 Avril 1994


CERTIFICAT DU GENRE DE MORT:

Je, soussigné, Médecin en Chef THOMAS Michel, Docteur en Médecine,
Médecin-Chef des EFAO, certifie avoir constaté ce jour le décès de MAIER René Jean, âgé de 47
ans, survenu le 08 Avril 1994 vers 21 Heures à KIGALI (RWANDA).

La mort, réelle et constante est d'origine accidentelle. La cause du décès est le fait
de projectiles d'arme à feu, qui ont entraîné une mort immédiate.

Fait à BANGUI, le 13 Avril 1994

~~Médecin en Chef THOMAS M.
Médecin-Chef des E.F.A.O.~~

pour copie certifiée conforme
Le greffier 

CONFIDENTIEL

Personnel Sous-Officiers

D 8535/10

SG/CM

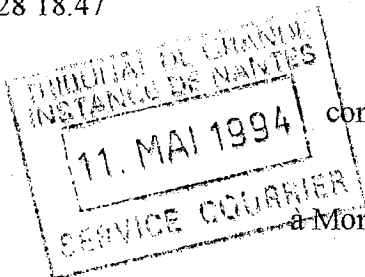
GENDARMERIE NATIONALE

CENTRE ADMINISTRATIF DE LA
GENDARMERIE NATIONALE
Etat-major - Bureau des personnels/effectifs

Le 9 mai 1994

N° 741/4.EM/BP/EFF

Rue de la Guignière
B.P. 201 - 36300 LE BLANC
Tél. : 54 28 18.47



/ Le colonel BICAIL (
commandant le Centre administratif
de la gendarmerie nationale

à Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
Service Etat civil
Place Aristide Briand
44035 NANTES CEDEX

OBJET : Demande de rectification de date de décès.

PIECES JOINTES : - Message de la Mission d'assistance militaire à la République du RWANDA en date du 8 avril 1994.
- Rapport du chef de détachement militaire d'assistance technique "gendarmerie" en date du 2 mai 1994.
- Certificat de décès de l'adjudant-chef DIDOT Alain.
- Certificat de décès de l'adjudant-chef MAIER René.

Lors des mouvements insurrectionnels au RWANDA, deux sous-officiers de gendarmerie, les adjudants-chefs DIDOT Alain et MAIER René, conseillers techniques et appartenant au détachement militaire d'assistance technique "gendarmerie", ont trouvé la mort.

A la lecture des pièces ci-jointes, une non concordance est constatée en ce qui concerne la date du décès de ces deux militaires. En effet, le message de la Mission d'assistance militaire à la République du Rwanda ainsi que le rapport du chef de détachement militaire d'assistance technique "gendarmerie" font état de leur disparition le vendredi 8 avril 1994. Or, les certificats de décès, suite aux renseignements erronés fournis au Consulat de France à BANGUI lors des événements, font mention du décès le mardi 6 avril 1994.

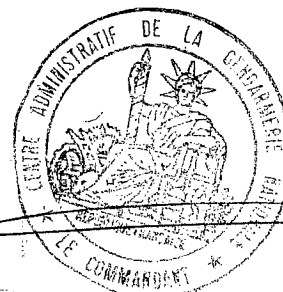
Le Consul général de BANGUI n'étant pas habilité à procéder à des rectifications, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir modifier ces deux documents à la date du 8 avril 1994.

Ces certificats de décès constituent la pièce initiale du dossier de pension des intéressés et de leurs ayants cause, ainsi vous serais-je très obligé de bien vouloir traiter ce dossier dans les meilleurs délais qu'il vous sera possible et vous en remercie vivement à l'avance.

pour copie certifiée conforme
Le greffier 

CONFIDENTIEL

Personnel Sous-Officiers




D 8535/11

COETQUIDAN, le 2 mai 1994

R A P P O R T

du Lieutenant Colonel DAMY
Chef du détachement militaire d'assistance technique
Gendarmerie au RWANDA.

O B J E T : Circonstances de la mort de l'adjudant-chef DIDOT Alain, de son épouse et de l'adjudant-chef MAIER.

pour copie certifiée conforme
Le greffier 

DESTINATAIRE :

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
Division des Relations Internationales.

D 8535/12

L'adjudant-chef DIDOT Alain, son épouse DIDOT Gilda, née LANA et l'adjudant-chef MAIER René sont morts tragiquement à KIGALI (RWANDA) le vendredi 8 avril 1994.

L'adjudant-chef DIDOT, conseiller technique transmission et l'adjudant-chef MAIER, conseiller technique police judiciaire appartenaient tous deux au détachement d'assistance technique Gendarmerie au RWANDA.

L'objet du présent rapport est d'exposer les circonstances du décès de ces trois personnes, étant entendu que les circonstances relatées ci-dessous ne sont fondées que sur le témoignage verbal de personnes de nationalité rwandaise.

*

Le vendredi 8 avril 1994, l'adjudant-chef DIDOT et son épouse sont à leur domicile, une villa située à KICYIRU, une colline de la ville sur laquelle sont implantées l'hôtel Méridien et le CDN (Conseil National du Développement) distants de deux kilomètres environ l'un de l'autre. Le CDN abrite le bataillon FPR fort de 600 hommes. La villa de l'adjudant-chef DIDOT est située à mi-chemin des deux bâtiments, au nord et à proximité immédiate d'un rond point important car il commande l'accès à l'aéroport depuis le centre ville.

L'adjudant-chef René MAIER qui habite seul un pavillon dans l'enceinte du camp de gendarmerie de KACYIRU a rejoint la veille le jeudi 7 avril son camarade DIDOT pour participer à la veille radio.

En effet, l'adjudant-chef DIDOT, transmetteur de formation a installé chez lui une station radio qui lui permet d'entrer en liaison radio avec les personnels militaires de la M.A.M (Mission d'assistance militaire) avec le réseau ambassade et d'autres réseaux civils. Il est également apte à faire le relais entre l'ambassade et les personnels militaires de KANOMBE distant de quinze kilomètres.

Il a par ailleurs une vue directe de sa maison sur le CDN où est installé le bataillon FPR.

Depuis le jeudi 7 avril, cinq heures, des tirs violents ont débuté entre les forces gouvernementales et le FPR installé au CDN. Le rond point situé près du domicile de l'adjudant-chef DIDOT est tenu fermement par la Garde Présidentielle dont le camp est à proximité immédiate. Depuis le début des combats, les consignes données par l'Ambassadeur de France aux familles des militaires et aux coopérants civils sont de rester chez soi. Seuls les militaires de la mission militaire peuvent circuler avec précaution dans le quartier de KIOVU et KIMIHURURA, non touchés par les combats.

Le vendredi 8 avril, les combats se sont poursuivis dans la nuit et le matin. Le rond point de KACYRIRU situé près du domicile de l'adjudant-chef DIDOT est le théâtre de violents combats entre la Garde Présidentielle et des éléments du bataillon FPR sortis du CDN au cours de la nuit. Les éléments FPR tentent de s'emparer du rond point par le nord de celui-ci.

L'auteur du rapport est en contact permanent par radio avec l'adjudant-chef DIDOT toute la matinée du 8 avril. Il est demandé à ce dernier de profiter d'une accalmie pour tenter d'évacuer son domicile et de rejoindre le domicile d'un coopérant mieux protégé. Il nous fait savoir qu'il est dans l'impossibilité de quitter sa villa sans prendre de gros risques et qu'il préfère poursuivre sa mission de renseignement et de relais radio.

pour copie certifiée conforme
Le greffier 

D 8535/13

- 2 -

Vers 14H00 environ le même jour, l'adjudant-chef DIDOT ne peut plus être touché par radio. Plusieurs essais sont effectués dans l'après-midi sans résultat. On pense à ce moment à une panne de piles radio ou de générateur qui fournit l'électricité. Vers 17H00, le directeur du MERIDIEN qui a pu joindre par radio l'Ambassade de France nous fait part du témoignage qu'il a recueilli de rwandais venus se réfugier dans son hôtel.

Selon leur témoignage, ces personnes de nationalité rwandaise et d'ethnie "TUTSIS" ont demandé protection et asile à l'adjudant-chef DIDOT qui les a abrités dans sa maison dans la matinée du vendredi 8.

Ils craignaient d'être assassinés par la Garde Présidentielle. Toujours selon eux, des éléments du bataillon RPR se sont introduits dans le jardin de l'adjudant-chef DIDOT et ont investi la maison. Les militaires du FPR ont autorisé les rwandais réfugiés dans la maison à partir, compte tenu de leur qualité de "TUTSIS". Ces derniers cependant, avant de partir ont assisté à l'exécution de l'adjudant-chef DIDOT et de sa femme. Ils n'ont pas mentionné dans leur témoignage la présence de l'adjudant-chef MAIER.

Le samedi 9 avril, les militaires français du commando des opérations spéciales (C.O.S. 1er RPIMA) sont allés récupérer un certain nombre d'expatriés français habitant à proximité immédiate du rond point mais au sud de celui-ci. Il ne leur a pas été possible de s'approcher du domicile de l'adjudant-chef DIDOT, toute la zone étant battue par le feu.

Le dimanche 10 et lundi 11 avril, des demandes ont été faites auprès de la MINUAR pour qu'elle tente de s'approcher de la maison pour vérifier la véracité du témoignage cité ci-dessus et récupérer les corps s'il y avait lieu. Une tentative a été faite le lundi 11 mais la MINUAR nous a affirmé qu'elle n'avait rien trouvé. La décision a été prise alors de laisser sur place, après le départ de l'ensemble des coopérants militaires français le mardi 12 matin de laisser trois d'entre eux (Lieutenant colonel MAURIN, chef d'Escadron FORGUES et l'adjudant-chef BACH) à KIGALI pour traiter de nouveau avec la MINUAR pour récupérer les corps.

Ce n'est que le mardi 12 que la MINUAR a pu retrouver les corps de l'adjudant-chef DIDOT, de son épouse et de l'adjudant-chef MAIER sommairement enterrés dans le jardin de la villa. Ils ont été formellement identifiés par le commandant FORGUES du D.M.A.T. Gendarmerie.

Les corps ont été rapatriés de KIGALI à PARIS LE BOURGET via BANGUI par avion militaire et sont arrivés le vendredi 15 vers 11H00.


pour copie certifiée conforme
Le greffier 

D 8535/74

VZCZCZAW057
00 RFFZAW
DE RFFZEX H5019 0982032
ZNY RRRRR

08 AVR. 94-006104

O 082000Z AVR 94
FM MILFRANCE KIGALI
TO ZEN/MINDEFENSE PARIS
ZEN/GENDARMERIE PARIS
ZEN/MINCOOP MISMIL PARIS
INFO ZEN/ARMEES PARIS
ZEN/GENDARMERIE PARIS (T INSPEGEND ARCEUIL)
RFFZEX/CENTADMIGEND LE BLANC

BT
D I F F U S I O N R E S T R E I N T E
MCA CREG
NMR 281 /MAM/RWA/DR DU 08 AVRIL 1994

OBJET :EVEN GRAVE
REF: IM NMR 006127/DEF/EMAT/CAB/OSA ADM/31 DU 30/09/92
POUR MINDEF PARIS INTERESSE CABINET ET SDBC/K
POUR ARMEES PARIS INTERESSE CABINET
TXT

PRIMO :DECES D'UN SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE ET DE SON EPOUSE

SECUNDO:LE 08 AVRIL 1994 VERS 16H00 A KIGALI COMMUNE DE KAKYIRU,
L'ADJUDANT-CHEF DIDOT ALAIN ET SON EPOUSE ONT ETE TUES PAR
BALLES PAR DES ELEMENTS NON IDENTIFIES, TEMOIGNAGES EMANANT
DE REFUGIES RWANDAIS.

TERTIO :
ALPHA :AUTEURS DE L'ATTENTAT, A L'HEURE ACTUELLE, NON IDENTIFIES
BRAVO :VICTIMES: DIDOT ALAIN, NE LE 09/12/1948 - ADJUDANT-CHEF DE
GENDARMERIE AINSI QUE SON EPOUSE DIDOT GILDA NEE LANA
CHARLIE:LES VICTIMES, ACTUELLEMENT DANS LA ZONE DES COMBATS,N'ONT
PU ETRE REJOINTES.

QUARTO :ENQUETE EN COURS

QUINTO :FAMILLES PREVENUES PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOTA : L'ACH MAIER JEAN PAUL (GENDARMERIE) ETAIT PRESENT AU
DOMICILE DE L'ACH DIDOT AUX MOMENTS DES FAITS, AUCUN
TEMOIGNAGE NE PEUT VENIR CONFIRMER OU INFIRMER SA
DISPARITION. DES QUE LES CIRCONSTANCES LE PERMETTRONT DES
RECHERCHES SERONT ENTREPRISES.

SIGNE LCL MAURIN./.

MARLAUD

BT
H5019

08 AVR. 1994

BP/EFF
12 AVR. 1994
pour copie certifiée conforme
Le greffier
GAP
1EN
1BP-
1JA

NNNN